

Délibération n° 2023/CAIEC/006

Comité du 16/03/2023

**PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE - SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Chers Collègues,

L'école élémentaire Pablo PICASSO située au cœur du quartier de la Piscine en plein renouvellement urbain a sollicité la Ville pour l'aide au financement d'une sortie mer à GOUVILLE du 30 mai au 2 juin 2023, pour 3 classes de CP.

Des recherches de fonds complémentaires ont été menées par la directrice, cependant le coût de cette sortie n'est toujours pas couvert.

Au regard de l'intérêt de cette classe de découverte pour la quarantaine d'enfants concernés issus des quartiers prioritaires de la Ville, il vous est proposé d'abonder la participation de la Ville à hauteur de 1000 euros, à titre exceptionnel.

Coût du projet : 8548 €
Recettes attendues : 7540 €

Département : 512 €
Financement Ville : 3348 €
JPA/ANCV : 1200 € (à confirmer)
Ventes diverses : 1000 €
Coopérative scolaire : 200 €
Participation des familles : 1200 €

Le versement de cette aide s'effectuera après notification et sera intégré au bilan financier demandé pour calculer le solde à verser par la Ville au regard du coût réel de la sortie.

Le Comité, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'intérêt du projet pour les enfants issus du quartier de la piscine, et la nécessité de participer financièrement et à titre exceptionnel à une classe de découverte.

ADOpte la proposition précitée.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois précités et ont signé au registre les membres présents.

La Maire-Présidente certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article 2 modifié de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et qu'elle a été régulièrement notifiée, affichée ou publiée le 20 mars 2023.



Pour expédition certifiée conforme
La Maire-Présidente,

Pour la Maire
l'adjointe déléguée

Muriel TOSCANI